



## *EHPAD - Résidence de Sevret*

*Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes*

*Résidence de Sevret*



# **Livret d'accueil**

*3 rue de Sevret - Saint Georges des Gardes*  
**49120 CHEMILLE EN ANJOU**

 : 02 41 62 79 20

@ : [support.s@acaoab.fr](mailto:support.s@acaoab.fr)

Site internet : [www.acaoab.fr](http://www.acaoab.fr)



## **SOMMAIRE**

Mots d'accueil	2
Un peu d'histoire	3- 4
Nos valeurs	5
La situation géographique	6
Une priorité donnée à un accueil local	7
Le cadre de vie	9
Votre séjour	10
Une équipe pour vous accompagner	14
Nous sommes à votre écoute	16
Le projet d'accompagnement Personnalisé	17
Des décisions aujourd'hui pour garantir le respect de vos droits demain	19-20
Annexes	21

# Mots d'accueil

## DU PRESIDENT DE L'ACAOAB

*Cher Résident,*

*L'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance (ACAOAB) se tient à votre service pour mieux vous accueillir dans cette résidence que vous avez choisie.*

*Héritière de l'Esprit du Christianisme au travers de l'Histoire des congrégations, l'association porte une vision chrétienne, sur tous ceux qu'elle accueille, attentive aux besoins de chacun, dans le respect de la liberté. Des personnels de qualité sont formés pour vous accompagner au plus près de vos besoins avec des installations modernes et adaptées.*

*L'association veille à entretenir un véritable esprit de famille autour de vous pour que vous vous sentiez « chez vous » dans la résidence.*

*Dans cet état d'esprit, des bénévoles vous accompagnent dans les activités quotidiennes qui vous sont proposées pour votre confort physique, moral ou spirituel.*

*Vos souhaits seront pris en compte par le personnel et dans différentes instances dont le « Conseil de la Vie Sociale », afin de rendre les choses toujours meilleures.*

*Je vous souhaite la bienvenue chez vous, dans votre nouveau domicile.*

Pascal LEVAVASSEUR  
Président de l'ACAOAB

## DU DIRECTEUR

*Madame, Monsieur,*

*Bienvenue à la Résidence de Sevret. Nous sommes heureux de vous y accueillir. Ce livret d'accueil a pour objectif de mieux vous faire connaître notre structure et son cadre de vie, nos services et prestations, le personnel, le projet d'accompagnement personnalisé, les activités et animations proposées...*

*Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner et faciliter votre adaptation dans votre nouveau lieu de vie.*

*Nous nous engageons à vous fournir des prestations de qualité et à vous apporter un accompagnement personnalisé afin de vous permettre de vivre paisiblement à la Résidence, dans un climat de confiance et de sérénité.*

Pour le Conseil d'Administration,  
Le directeur, Matthieu PAPIN

## **UNE GESTION ASSOCIATIVE**

La Résidence de Sevret est un établissement privé, à but non lucratif, hébergeant des personnes âgées dépendantes (statut EHPAD depuis 2004).

Elle est gérée par l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance.

La Résidence est habilitée à l'aide sociale. L'association, régie par la loi de 1901, est reconnue d'utilité publique et peut recevoir, outre des dons manuels, des donations et des legs (réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable).



### **Président du Conseil d'Administration**

M. Pascal LEVAVASSEUR

### **Directeur de la Résidence**

M. Matthieu PAPIN

### **Médecin coordonnateur**

Dr Anne-Sophie PICARD

# Un peu d'histoire

## L'ACAOAB : une histoire plus que centenaire

### Des origines anciennes

La loi du 1er juillet 1901 relative aux associations couplée à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État sont saisies comme opportunité pour créer l'association. Le 7 décembre 1906, à Angers la déclaration de l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance, l'ACAOAB, a lieu en préfecture. En 1909, l'ACAOAB est reconnue d'utilité publique.

L'association a ainsi hérité de patrimoines anciens et d'œuvres d'assistance et bienfaisance religieuses.

### Deux axes d'actions historiques

Elle bénéficie de divers types de legs : maisons de retraite, écoles, immobiliers, dons en argent. Elle oriente son action selon 2 axes :

- Accompagnement des personnes âgées : propriétés et hospices comme ceux de St Georges des Gardes, de Tiercé et de Montilliers
- Soutien aux projets de développement d'établissements catholiques : (Chemillé, La Tourlandry, Montilliers, Cholet Jeanne Delanoue, Juigné sur Loire...).

### Des adaptations face aux évolutions

Au fur et à mesure des années, les hospices se transforment en EHPAD. Elle connaît une période de carence de gouvernance dans le CA et dans les EHPAD.

L'année 2018 voit l'arrivée du nouveau Président du conseil d'administration. Elle commence avec l'élaboration du projet associatif et d'un projet de construction avec une réalisation en gestion directe pour 12 logements.

Au 1 janvier 2021, l'EHPAD Le Prieuré de Montilliers rejoint l'ACAOAB.

En janvier 2023, 12 logements en gestion directe sont inaugurés : « Les logis de Sevet »

En octobre 2023, le projet associatif « Philantropia 2029 » voit le jour pour apporter des axes de travail communs aux trois EHPAD de l'ACAOAB.

## NOS VALEURS

### L'ETABLISSEMENT

En 1869, Monsieur René-Pierre POUDRET DE SEVRET légua à sa sœur les fermes dont il était propriétaire.

Sur l'une de ses propriétés, Elisabeth-Marie POUDRET DE SEVRET fit construire un hospice et lui donna le nom de Sevret, pour perpétuer le souvenir de son frère.

Au départ, cette Maison abritait 16 personnes dans le besoin, et pour ce service, Madame DE SEVRET fit appel aux religieuses de la congrégation des Sœurs de la Charité du Sacré Cœur de Jésus.

Elles leur ont assuré le confort, une certaine vie de famille et les soins nécessaires jusqu'en 1990. L'esprit de la Résidence de Sevret tel que l'ont voulu ses fondateurs perdure encore aujourd'hui.

Par décret du 31 mai 1913, donation fut faite de la Résidence à l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance.

L'établissement fut agrandi et complètement rénové en 1994, pour accueillir à présent 66 personnes dans des logements individuels confortables et adaptés. Une équipe pluridisciplinaire salariée accompagne quotidiennement les habitants.

### Confiance

La confiance se manifeste par les relations qui unissent bénévoles, salariés, directeurs, administrateurs.

### Engagement

L'engagement se traduit dans l'implication dans le travail de chacun quel qu'il soit, au sein des équipes comme au sein de la gouvernance.

### Solidarité

Être solidaire c'est se sentir concerné par l'autre et attentif à ses problèmes. Cela implique un lien d'engagement et d'interdépendance. La solidarité se vit aussi entre les organisations locales.

### Humanité

Considérer autrui avec humanité :

- c'est lui porter un respect inconditionnel, une attention personnelle quels que soient son âge, sa religion, ses origines,
- c'est affirmer sa dignité humaine intrinsèque et inaliénable, essence même de toute personne,
- c'est porter un accompagnement bienveillant, respectueux et cela jusqu'à la fin de vie.

# La situation géographique

## SAINT GEORGES DES GARDES, « LES TOITS DE L'ANJOU »

Située à 12 km de Cholet et à 9 km de Chemillé, la Résidence de Sevret se trouve **sur les hauteurs de Saint-Georges-des-Gardes**, à 50 km d'Angers et à 60 km de Nantes.

Au centre d'une commune de 1 600 habitants, la Résidence jouit d'une **situation privilégiée** au milieu d'un parc de verdure aménagé, dans un environnement permettant de **belles promenades**.



## UN SITE APAISANT

La Résidence dispose d'un **parc arboré**. Vous bénéficiez ainsi d'un **cadre de vie calme, en contact avec la nature**.

La localisation de la Résidence permet de profiter d'une **vue imprenable** sur Chemillé et Les Gardes, site touristique réputé.

L'architecture, témoin du passé, s'harmonise parfaitement avec un aménagement intérieur adapté à vos besoins.

A la belle saison, les **salons extérieurs et les terrasses** vous permettent de vous reposer en toute tranquillité, accompagné du chant des oiseaux et de l'odeur de la biscuiterie Saint Georges.



# Une priorité donnée à un accueil local

La Résidence de Sevret accueille 66 personnes de plus de 60 ans.

Priorité est faite aux habitants de St Georges des Gardes et des communes environnantes.

**Les tarifs** sont **réévalués chaque année** par le Conseil Départemental.

- **Hébergement** : 72.93 €/jour
- **Forfait autonomie** : 6.01 €/jour

Sont exclus du prix de journée : les fournitures spéciales (appareillages auditifs, dentaires...), les frais de transport (consultation, radio...), les frais de pharmacie non remboursables, les honoraires du médecin traitant...

En cas de **réservation** d'un logement sans entrée immédiate, il vous sera facturé des frais de réservation égal au prix de journée tarif hébergement, déduit du coût alimentaire de 4.22 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour chaque journée de réservation.

Un **dépôt de garantie** vous sera également demandé correspondant à trente jours du tarif hébergement. Cette somme sera encaissée. *Remboursement cf. contrat de séjour.*

## Les aides financières (Allocations logement, APA, Aides sociales)

### Allocation logement

Elle est attribuée en fonction des ressources et permet de financer une partie du tarif hébergement.

La demande doit être faite auprès de la CAF ou de la MSA.



### Aide sociale

La Résidence est habilitée à l'aide sociale, ce qui peut vous permettre de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental.

Cette aide est accordée uniquement après la mise en œuvre de l'obligation alimentaire (contribution financière que le conjoint et/ou les enfants peuvent payer selon leurs revenus).

Elle permet de financer une partie du tarif hébergement.

Cette aide est une avance sur fonds : elle est récupérable sur la succession du bénéficiaire.



# Le cadre de vie

## VOTRE LOGEMENT

Les logements sont **individuels, confortables et adaptés**.

Chaque logement dispose d'une salle de bain individuelle avec cabinet de toilette et douche de plain-pied, d'une prise TV et téléphone. La plupart des logements disposent d'un balcon.

Votre logement est **vos** domicile. A ce titre, vous pouvez le meubler et le décorer selon vos envies.



## LES ESPACES A VOTRE DISPOSITION

*Plusieurs salons (télé, étages ...) sont aménagés afin de vous permettre des temps de repos, d'activités et de rencontres.*

*Le salon des invités  
est à votre  
disposition pour vous  
permettre de recevoir  
vos proches.*



# Votre séjour

## DES REPAS TRADITIONNELS CONFECTIONNES SUR PLACE

Les repas sont quotidiennement préparés **au sein de la Résidence**. L'équipe cuisine vous propose des **plats traditionnels variés, de saison**, tout en veillant au **respect de votre régime** particulier.

Une **salle de restauration panoramique** vous accueille pour le déjeuner et le dîner. Les repas peuvent être pris dans votre logement en fonction de votre état de santé.

Vous pouvez aussi recevoir vos proches pour le déjeuner, dans le **salon des invités**.



## L'ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT ET DE VOTRE LINGE

Pour que vous puissiez vivre dans un **logement propre et agréable**, des agents de service d'établissement assurent l'entretien de votre logement. Ces agents entretiennent également les locaux communs.

Nous assurons le **lavage** et le **repassage** de votre linge (à l'exclusion du linge délicat style pure laine). Pour éviter que le linge ne s'égare lors du lavage, il doit être marqué à vos noms et prénoms.

## LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Les activités et animations font partie intégrante de la vie à la Résidence de Sevret.



## UNE CONTINUITÉ POUR VOS LOISIRS

Les activités font partie intégrante de la vie : elles rythment notre quotidien et jouent un rôle majeur dans l'épanouissement de notre personnalité.

Tout au long de votre vie, vous avez pu avoir l'habitude de pratiquer des loisirs qui vous tiennent à cœur.

A la Résidence de Sevret, il nous semble important de vous permettre de continuer à pratiquer certaines de ces activités et si vous le souhaitez, d'en découvrir de nouvelles.

## DES ACTIVITÉS, DES ANIMATIONS, DE LA VIE

Une ou plusieurs activités sont organisées chaque jour à la Résidence. Toute l'équipe a à cœur de vous proposer des animations variées et adaptées, qu'elles soient intellectuelles, manuelles, culturelles, intergénérationnelles ou de bien-être.

Les grandes occasions comme Pâques, Noël ou les anniversaires sont préparées (bricolage, décorations...) et partagées ensemble. Des chanteurs, des danseurs ou des musiciens permettent de faire de ces événements des moments de fête et de gaieté.

## UN CHOIX SELON VOS ENVIES

A l'occasion des premières rencontres, nous vous solliciterons afin de mieux cerner vos goûts et attentes en matière d'activités et d'animations.

Ainsi, nous pourrions, en fonction de vos envies, vous proposer des activités de groupe ou personnalisées.

### UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES

participe activement à la vie de la Résidence en accompagnant et en animant certaines activités.

Vous pouvez également demander la visite d'un bénévole pour un moment d'échanges particulier.

## Quelques exemples d'activités proposées à la Résidence de Sevret



*Jeux mémoire  
Jeux de société  
Belote  
Loto  
Lecture  
Écriture  
Revue de presse  
Chants*

*Bricolage  
Tricot  
Pâtisserie  
Cuisine*



*Gym douce  
Soins esthétiques  
Coiffure  
Relaxation  
Musicothérapie  
Médiation animale*



## UN POLE D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Le Pass'temps est un PASA labélisé (« Pôle d'activités et de soins adaptés »), qui a pour objectif d'aider la personne accueillie à maintenir ses capacités préservées le plus longtemps possible, sur le plan social, cognitif, sensoriel et physique.

Lorsque les activités de groupe ne sont plus adaptées, un soignant présent tous les jours propose des activités individuelles aux résidents qui sont dans ce besoin.

### L'AUMONERIE

Une équipe de bénévoles rencontre les résidents qui le souhaitent une fois par mois pour un temps de prière ou un temps d'échange. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec l'animatrice pastorale et spirituelle.



### DES LIENS, DES RENCONTRES

Pour créer du lien et offrir des animations originales, la Résidence de Sevret organise régulièrement des **rencontres et des échanges avec des groupes extérieurs** : bibliothèque, écoles, clubs des aînés, chorales, autres Résidences...

Des **sorties** ou des **visites** sont aussi organisées pour participer à des **événements locaux** (pèlerinage des Gardes, carnaval des aînés de Cholet, Trophée Bleu...) ou pour **profiter du grand air** (sortie pêche, promenades...)

La Résidence de Sevret s'investit également dans des grands événements comme la semaine Bleue en lien avec les élèves d'un lycée.



### VOS LECTURES

La Résidence **met à votre disposition une collection de livres**. Vous pouvez en choisir librement au salon du 1<sup>er</sup> étage. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, rencontrer le **bénévole** en charge de cette bibliothèque : il pourra vous conseiller et vous procurer les ouvrages que vous aimeriez lire.



## LE SALON DE COIFFURE ET D'ESTHETIQUE



Il est à votre disposition et à celle de votre coiffeur et esthéticienne habituels. Vous pouvez également vous y faire coiffer par votre **famille**. Des **séances esthétiques et coiffure** y sont organisées par les équipes.



## UNE PETITE BOUTIQUE

Pour vous permettre de vous fournir facilement en produits d'usage courant, un point de vente est ouvert au sein de la Résidence **un vendredi sur deux de 12h45 à 13h15**.



## ACCES INTERNET

Un accès à Internet peut vous être fourni gratuitement.

## LES CORRESPONDANCES

Le courrier est **distribué quotidiennement** à la porte de votre logement.

Une **boîte aux lettres** (courrier départ) est située dans le hall à côté de l'accueil.

Chaque logement étant équipé d'une **prise téléphonique**, l'ouverture de ligne est réalisée par la résidence moyennant un forfait mensuel de 19€. Un numéro de téléphone vous sera attribué.



## L'ACCOMPAGNEMENT RELIGIEUX

La Résidence de Sevret accueille **toute personne**, quelle que soit sa religion.

Les **prêtres du secteur paroissial de Notre Dame de la Colline** viennent visiter les résidents qui le souhaitent.

Vous pouvez également participer à la **messe** célébrée **chaque semaine dans la chapelle de la Résidence**.

L'accès est très facile, au rez-de-chaussée comme au premier étage.

Si tel est votre souhait, vous pouvez assister à la **récitation quotidienne du chapelet**.

Une animatrice pastorale et spirituelle de l'Alliance Siméon intervient chaque semaine pour accompagner l'équipe d'aumônerie et les résidents qui le souhaitent.

## NOS SERVICES ET PRESTATIONS

# Une équipe pour vous accompagner

Une équipe de professionnels travaille **en concertation** dans le **respect de vos choix et de votre confort**. Pour vous accompagner au mieux en fonction de vos besoins, les différents acteurs de la Résidence se **forment continuellement** pour actualiser leurs connaissances et leurs compétences.

## LE DIRECTEUR

Il gère et conduit les projets de la Résidence dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il est garant des conditions requises pour vous proposer un accompagnement personnalisé et de qualité, ainsi que du respect des valeurs humaines fondatrices du projet d'établissement.

## L'ADMINISTRATION

La secrétaire et la comptable sont à votre disposition pour toute question administrative et pour vous accompagner dans vos différentes démarches.

## L'INFIRMIERE COORDINATRICE

Elle supervise l'organisation de vos soins et les interventions des différents soignants auprès de vous. Elle participe à l'évaluation de vos besoins et à la mise en œuvre de votre projet d'accompagnement



## LE MEDECIN COORDONNATEUR

Il assure la bonne organisation et la qualité de votre prise en charge médicale. Il entretient des relations étroites avec votre médecin traitant et les différents intervenants.

## L'EQUIPE HOTELIERE

Composée de personnels de cuisine, de restauration, de lingerie, d'entretien et de maintenance, elle veille à votre confort quotidien. Elle met tout en œuvre pour vous assurer des repas de qualité ainsi qu'un logement et un service adapté en toute sécurité.

## L'ANIMATEUR

Il organise, coordonne et anime les différentes activités et événements organisés à la Résidence, en lien avec tous les autres professionnels.

### LES INFIRMIERES

Elles assurent le suivi de votre état de santé au quotidien, vos soins médicaux et la bonne administration de vos traitements. Elles sont des interlocutrices privilégiées pour vous, votre médecin traitant et votre entourage.



### L'EQUIPE SOIGNANTE

Composée d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologiques et d'agents de soins, elles contribuent à votre accueil et votre accompagnement quotidien. Elles vous apportent soutien et assistance pour les actes de la vie courante en fonction de vos besoins, tout en favorisant le maintien de votre autonomie.

### LA PSYCHOLOGUE

Elle apporte soutien et écoute, pour vous et votre entourage. Elle participe à l'élaboration de votre projet d'accompagnements personnalisé et accompagne l'organisation des activités proposées à la Résidence.

### L'ERGOTHERAPEUTE

Il favorise votre autonomie dans votre environnement quotidien. Il met en œuvre des activités de soin et de rééducation et recherche des solutions en termes d'aides techniques et d'aménagement.

## UNE ATTENTION PERMANENTE A VOTRE SANTE

Les infirmières, les aides-soignantes et les agents réalisent les **soins** dont vous avez éventuellement besoin.

Dans un souci de qualité de votre prise en charge médicale, nous veillons à tisser un lien privilégié avec votre médecin traitant.

**Une collaboration soutenue est entretenue avec les intervenants extérieurs afin de garantir la cohérence de votre suivi médical.**

### MEDECINS TRAITANTS

MEDECINS  
SPECIALISTES

PHARMACIEN  
PARTENAIRE

DENTISTES

OPTICIENS

PEDICURES

KINESITHERAPEUTES

CENTRE HOSPITALIER  
DE CHOLET

**Vous gardez la liberté de faire intervenir les professionnels de santé de votre choix.**

**UNE EQUIPE POUR VOUS ACCOMPAGNER**

# Nous sommes à votre écoute

Des commissions sont en place pour favoriser l'expression de chacun.

Il existe la commission restauration qui se réunit régulièrement pour échanger sur les idées, sur les repas...

La commission animation se réunit 3 fois par an pour que chacun puisse exprimer ses envies d'activités, de sorties ...

Le conseil de la vie sociale est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement de l'établissement. Ce conseil se compose de résidents, de familles, de salariés. Il se réunit 3 fois par an et rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement notamment sur :

- La vie quotidienne
- Les activités
- Les projets de travaux et d'équipement
- ...



# Votre Projet d'Accompagnement

## UN ACCOMPAGNEMENT QUI S'ADAPTE A VOS BESOINS

Dans l'idée d'adapter son accompagnement au jour le jour, l'équipe de la Résidence de Sevret se mobilise pour **construire et personnaliser un projet pour chaque habitant.**

Cette démarche a pour but de **vous permettre de vous épanouir** et de redéfinir votre projet de vie propre au sein de la Résidence.

Le projet d'accompagnement personnalisé implique tous les acteurs de l'établissement dans une dynamique mettant en avant la promotion de votre **autonomie**, le **respect** de vos **choix** et de votre **intimité**, la prise en compte de vos **besoins et désirs.**



## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Dans le respect du projet d'accompagnement personnalisé, des professionnels vous **aident chaque jour à accomplir vos actes de la vie quotidienne tout en favorisant le maintien de votre autonomie.** Ils peuvent vous aider pour l'habillage, la toilette, votre ménage...

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin, nous sommes là pour vous accompagner !

*Le projet d'accompagnement personnalisé est une exigence de la loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.*

## UN PROJET ENTRE VOUS ET L'ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

Trois étapes sont nécessaires pour établir un projet d'accompagnement personnalisé :

1. Le **recueil** auprès de vous et/ou de votre entourage d'éléments concernant  **votre histoire de vie, vos habitudes, vos attentes, vos besoins, vos désirs.**

*Dans cette perspective, nous vous proposerons à l'occasion des premières rencontres, de compléter un petit livret destiné à mieux vous connaître.*

*Pour adapter votre accompagnement au plus près de vos besoins, nous vous proposerons de **vous rencontrer** pour faire le point un peu avant cette réunion de synthèse.*

2. Une **réunion de synthèse en équipe** pluridisciplinaire permettra de définir quelques objectifs et actions à vous proposer.

3. La **mise en œuvre de ces objectifs** dans l'accompagnement de la vie quotidienne.

*Régulièrement et dès que nécessaire (en fonction de vos besoins, de votre état de santé...), nous **évaluerons** les objectifs posés et ajusterons les actions proposées.*



# Des décisions aujourd'hui pour garantir le respect de vos droits

## La personne de confiance

La personne de confiance peut vous être très utile dans le cas où votre **état de santé ne vous permettrait plus de donner votre avis ou de faire part de vos décisions** : le médecin, ou éventuellement l'équipe hospitalière, consultera en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée.

Son avis guidera le médecin pour prendre ses décisions.

### QUAND DESIGNER MA PERSONNE DE CONFIANCE ?

**Vous seul pouvez désigner votre personne de confiance.** Vous pouvez désigner une personne de confiance **à tout moment**, mais également **changer d'avis**.

### QUI PUIS-JE DESIGNER ?

**Toute personne de votre entourage en qui vous avez confiance** et qui est d'accord pour assumer cette mission : votre conjoint, un de vos proches, votre médecin traitant...

Il est important de vous assurer de l'accord de la personne que vous désignez avant de vous décider.

Vous pouvez en informer un membre du personnel qui transmettra l'information afin de l'inscrire dans votre dossier.

### DANS QUEL CAS JE NE PEUX PAS DESIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Si vous êtes **sous tutelle**, vous ne pouvez pas désigner de personne de confiance.



*La désignation d'une personne de confiance est une possibilité offerte par le Code de la Santé Publique. Les directives anticipées ont été créées par la loi du 22 avril 2005.*

## Le référent familial

Le référent familial est l'interlocuteur privilégié de l'établissement pour tout ce qui concerne votre vie quotidienne, votre bien-être et votre sécurité.

Il reçoit les informations administratives de la structure et les retransmet aux autres membres de la famille.

Il vous accompagne dans vos démarches administratives et financières si besoin.

Il est également le garant concernant l'approvisionnement de vos affaires personnelles (linge).

## Les directives anticipées

Dans le cas où vous ne seriez **plus en mesure d'exprimer votre volonté**, vos directives anticipées **permettront au médecin de connaître vos souhaits** concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements alors en cours.

Vos directives doivent être **écrites, datées et signées**. Demandez l'aide de vos proches ou du personnel au besoin.

Elles sont **valables 3 ans** mais vous pouvez les **modifier** et les **annuler à tout moment**.

Leur **contenu prime sur tout autre avis non médical**, y compris sur celui de votre personne de confiance.



# ANNEXES

- **Annexe 1 : Charte des droits et liberté de la personne accueillie**
- **Annexe 2 : Informations pratiques**
- **Annexe 3 : Trousseau de linge**
- **Annexe 4 : Check list des éléments à remettre lors de l'entrée**

# ANNEXE 1

## Charte des droits et libertés de la personne accueillie

1. J'ai le droit d'être accompagné tel que je suis



2. J'ai le droit à une aide personnalisée



3. J'ai le droit d'avoir une information facile à comprendre sur mon accompagnement



4. J'ai le droit de participer à la construction de mon projet. J'ai le droit d'être aidé pour dire mes envies.



5. J'ai le droit de refuser des aides. J'ai le droit de changer mes aides



6. J'ai le droit de maintenir mes liens familiaux.



7. J'ai le droit d'être en sécurité, d'être protégé. Je dois donner mon accord pour le partage des informations qui me concernent.



8. Je peux circuler librement. J'ai le droit d'avoir des relations sociales en dehors de mon accompagnement. J'ai le droit d'avoir des affaires qui m'appartiennent



9. J'ai le droit d'être soutenu dans les moments importants. Ma famille ou un professionnel peut me soutenir.



10. J'ai des droits et j'ai des devoirs. Le service d'accompagnement peut m'aider à les connaître.



11. J'ai le droit au respect de ma religion



12. J'ai le droit à une intimité



# ANNEXE 2

## Informations pratiques

### Coordonnées du CLIC, aide au transport

#### Dans l'attente d'une entrée, trouver une solution

Dans l'attente de votre entrée, vous pouvez contacter le Comité Local d'Information et de Coordination (CLIC) du pays des Mauges, qui pourra vous aider dans vos démarches. C'est un lieu ressource pour les personnes âgées et leur entourage ; un lieu d'accueil, d'information et d'orientation sur les différents services existants dans les Mauges.



**Antenne de Chemillé**  
**Centre Social du Chemillois**  
**5, rue de la Gabardière**  
02 41 30 50 55

### Consultations gériatriques du Choletais

Les consultations sont assurées sur rendez-vous au 02 41 49 62 72 au centre hospitalier de Cholet.

### Service d'aide aux déplacements

Des bénévoles peuvent conduire les personnes autonomes dans les déplacements pour des rendez-vous, visites amicales, sépultures, au cimetière... Dans un rayon de 50km, ces aides sont possibles du lundi au vendredi.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie de St Georges des Gardes.



### Chèques « Sortir Plus »

Les chèques "Sortir Plus" sont des titres de paiement destinés à financer des sorties accompagnées au bénéfice de personnes âgées de plus de 75 ans, ayant cotisé à une caisse de retraite AGIRC-ARRCO.

Ils se présentent sous forme de chèques qui permettent de payer un professionnel de l'aide à domicile, chargé d'accompagner la personne bénéficiaire pour faire des courses, des démarches administratives, aller chez le coiffeur, visiter des proches ...

Pour obtenir ces chéquiers et/ou en savoir plus, contactez-les au 0971 09 09 71

## ANNEXE 3

# Pour votre trousseau de linge

- ❖ 2 couvertures/couettes
- ❖ 12 mouchoirs
- ❖ 1 robe de chambre
- ❖ 2 paires de pantoufles

*Nous vous fournissons l'oreiller, traversin et dessus de lit.*

### Lingerie de corps

Préférez le coton blanc au Damart qui peut rétrécir au lavage :

- ❖ 10 slips
- ❖ 6 chemises de corps / tee-shirts

### Nécessaire de toilette

- ❖ 1 savonnette
- ❖ 1 dentifrice
- ❖ Pastilles de nettoyage du dentier
- ❖ 1 gobelet à dents
- ❖ 1 brosse à dents
- ❖ 1 peigne / brosse
- ❖ Gel douche, shampooing
- ❖ Rasoirs et mousse à raser
- ❖ Crème et maquillage selon vos habitudes

*Bien évidemment, cette liste n'est pas exhaustive. Le linge doit être adapté en fonction des habitudes et des saisons. Il doit être renouvelé selon les besoins.*



### Vestiaire femme

- ❖ 5 robes / jupes / pantalons
- ❖ 3 chemisiers
- ❖ 3 / 4 combinaisons
- ❖ 2 / 3 gilets
- ❖ 6 collants / paires de bas / chaussettes
- ❖ 5 chemises de nuit / pyjamas
- ❖ 3 soutiens-gorge

### Vestiaire homme

- ❖ 5 pantalons
- ❖ 6 chemises / chemisettes
- ❖ 6 paires de chaussettes
- ❖ Veste / blouson
- ❖ 3 pulls / gilets
- ❖ 4 pyjamas

### Accessoires

- ❖ Bretelles / ceinture
- ❖ Foulards / chapeau / casquette
- ❖ Petite valise / sac de voyage (en cas d'hospitalisation)
- ❖ Trousse de toilette
- ❖ Kit auditif complet si nécessaire

**Le linge est marqué au NOM ET PRENOM du résident par l'établissement**

Il doit être **RENOUVELE**  
**REGULIEREMENT** par la famille

*Votre linge personnel est entretenu par nos soins, à l'exception du linge fragile (Damart, pure laine...).*

## ANNEXE 4

# Documents à fournir pour l'entrée

Afin de constituer votre dossier, nous vous remercions de remettre les documents suivants au secrétariat :

- ❖ Une **lettre personnelle** et manuscrite, signée de votre main, sollicitant votre entrée à la résidence de Sevret
- ❖ Une **photocopie de votre livret de famille**
- ❖ Une **photocopie de la carte d'identité**
- ❖ La **carte vitale**
- ❖ L'**attestation de carte vitale**  
*Elle est à retirer auprès de votre caisse de Sécurité Sociale ou sur Internet. Cette attestation est nécessaire pour le remboursement de certains frais médicaux*
- ❖ La **carte de votre complémentaire santé**, si vous en avez une.
- ❖ Un **bilan bucco-dentaire** (recommandé)
- ❖ L'**ordonnance** en cours le jour de l'entrée (= > Ordonnance de sortie)
- ❖ Un **RIB (prélèvement)**
- ❖ La justification de vos ressources :
  - Les **coordonnées** de vos différentes **caisses de retraite**
  - Une **photocopie** de votre **dernière déclaration de revenus**
  - Le **dernier avis d'imposition ou de non-imposition**
  - **Autres ressources, allocations et aides diverses**
- ❖ Les **coordonnées de vos enfants**
- ❖ Eventuellement :
  - La décision de la CDAPH si vous avez moins de 60 ans
  - Le nom et l'adresse de votre notaire
  - Le contrat obsèques

### Commission d'entrée

Le directeur de la résidence de Sevret, le médecin coordonnateur et le personnel soignant étudieront le dossier que vous aurez constitué.

Nous vous contacterons pour vous informer de l'avancée de votre demande.

*Dans l'attente, nous restons à votre écoute pour toute question.*



